Année 2018-4 17 Avril 2018

JOURNAL OFFICIEL

De la Principauté souveraine, indépendante de Bérémagne Ordonnances souveraines – Lois et Décrets



Service de l'information publique officielle de Bérémagne

S.I.P.O.B

DÉCRET N° 2018-04

Relatif à l'indépendance de la Principauté de Bérémagne vis-à-vis de la Couronne du Canada

Vu la constitution en vigueur de la principauté de Bérémagne, nous, Emanuel I^{er} de Bérémagne, déclarons que :

- Art 1. Bérémagne ne fait pas partie du Royaume du canada et par conséquent la principauté se dotera de son propre gouvernement ainsi que de ses propres lois.
- Art 2. La principauté souveraine, indépendante de Bérémagne reconnait la couronne du Canada comme ne faisant pas partie de son territoire.

Signé le 17 Avril 2018 par :

Son Altesse Sérénissime Emanuel Ier



